AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal lors de la séance du 21 janvier 2025, entre en vigueur en date du présent avis, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2025.

RÈGLEMENT 729-2025 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Ce règlement énonce les règles relatives au paiement des taxes municipales, à la tarification et aux compensations pour l'année 2025.

Toute personne peut consulter ce règlement à la mairie, sur les heures de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité : http://www.valdavid.com/publications/.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 23 janvier 2025

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint